

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AVIGNON UNIVERSITE
N°CA-2023-023**

SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2023

POINT 01

**APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
ENTRE AVIGNON UNIVERSITE ET LE PREFET DE REGION DANS LE CADRE
DE LA RESTRUCTURATION DU SITE PASTEUR (VILLA CREATIVE)**

Le Conseil d'administration, en sa séance extraordinaire du 21 mars 2023, sous la présidence de Philippe ELLERKAMP, Président,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le contrat de plan Etat-Région (CPER) 2015-2020,

Vu la décision préfectorale en date du 9 décembre 2016 portant approbation du dossier d'expertise relatif à la restructuration du site Pasteur,

Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en sa séance du 31 mars 2015 portant approbation du projet d'aménagement du site Pasteur – Supra-muros Villa Créative,

Vu la délibération n°CA-2016-98 du Conseil d'administration de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en sa séance du 22 novembre 2016 portant approbation du dossier d'expertise relatif à l'aménagement du site Pasteur,

Vu la délibération n°CA-2017-048 du Conseil d'administration de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse en sa séance du 23 mai 2017 portant approbation du programme fonctionnel et technique de la restructuration du site Pasteur,

Vu la délibération n°CA-2019-095 du Conseil d'administration d'Avignon Université en sa séance du 22 octobre 2019 portant approbation du dossier d'expertise modificatif dans le cadre du projet Villa Créative,

Vu la délibération n°CA-2021-106 du Conseil d'administration d'Avignon Université en sa séance du 14 décembre 2021 portant approbation des statuts constitutifs de la SAS VILLA IMMO SUR,

Vu la délibération n°CA-2022-061 du Conseil d'administration d'Avignon Université en sa séance du 27 juin 2022 portant approbation des statuts constitutifs révisés de la SAS VILLA IMMO SUR, Considérant la flambée des prix consécutive au contexte de crise internationale,

Considérant la contribution complémentaire exceptionnelle de l'Etat, et la contribution de la SAS VILLA IMMO SUR,

Affaire suivie par

Samuel PRISO-ESSAWE
Vice-président du Conseil
d'administration

Téléphone

+33 (0)4 90 16 27 67

Courriel

Vice-president-ca@univ-avignon.fr

Après en avoir délibéré,

Approuve le projet de convention de fonds de concours entre Avignon Université et le Préfet de région dans le cadre de la restructuration du site Pasteur (Villa Créative) tel qu'annexé à la présente délibération.

Vote du Conseil d'administration : favorable à l'unanimité

AVIGNON UNIVERSITE

Campus Hannah Arendt

74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 00

univ-avignon.fr

Membres composant le conseil : 28
Membres présents (11) ou suppléés (9) : 20
Membres absents et non suppléés : 8

Avignon, le 22 mars 2023 .

Le Président d'Avignon Université


Philippe ELLERKAMP



Transmise au Recteur, Chancelier des universités, le

23 MARS 2023



Délibération n°2023-023

Page 2 | 2